



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

104^e séance plénière

Lundi 13 septembre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 19 de l'ordre du jour

Développement durable (suite)

Projet de résolution (A/75/L.135)

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons entamer la séance, mais si nous n'atteignons pas le quorum au moment de nous prononcer sur les projets de résolution, je devrai la suspendre. Cela étant dit, l'Assemblée générale va poursuivre l'examen du point 19 de l'ordre du jour, intitulé « Développement durable », afin d'entendre les orateurs et oratrices restants au titre des explications de position après l'adoption de la résolution 75/326.

Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position, je rappelle aux membres que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kus (Slovénie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de présenter une déclaration générale au nom de l'Union européenne et de ses États membres sur l'adoption de la résolution 75/326 relative aux modalités de la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance ».

L'Union européenne et ses États membres se félicitent de l'adoption de la résolution sur les modalités de la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 »,

qui se tiendra en juin 2022. Nous remercions une fois de plus les coorganisateurs, la Suède et le Kenya, de cette initiative. Nous tenons à remercier toutes les délégations qui ont participé aux négociations dans un esprit constructif, ce qui nous a permis de parvenir rapidement à un accord sur les modalités.

L'Union européenne espère que Stockholm+50 sera l'occasion de mener des discussions approfondies sur les approches, les solutions et les actions globales qui peuvent nous permettre de travailler tous ensemble pour relever des défis majeurs tels que les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité, condition préalable pour parvenir au développement durable et à la prospérité pour tous, tout en encourageant un changement systémique qui aille au-delà du volet environnemental.

Parmi les questions que nous voulons porter à Stockholm+50 figurent, premièrement, la création de perspectives porteuses de transformation en matière de développement économique, qui respectent les limites de la planète, reflètent les nouvelles approches qui considèrent la nature comme un capital et associent les ministres responsables du commerce, des finances et des affaires économiques ainsi que les secteurs non gouvernementaux ; deuxièmement, la promotion de la décarbonisation, de l'économie circulaire, de la consommation et de la production durables et de l'utilisation rationnelle des ressources ; troisièmement, les retours d'expérience dans le domaine de la relance verte ; et, quatrièmement, la suite donnée aux rapports phares tels

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



que le dernier rapport en date du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé *Faire la paix avec la nature et L'économie de la biodiversité : le rapport Dasgupta*.

Pour aborder des sujets tels que ceux-ci, il faut engager des discussions avec les différents secteurs gouvernementaux concernés, ainsi qu'avec des représentants du monde des affaires, de la finance et de toutes les composantes de la société civile, en particulier les peuples autochtones, les communautés locales et les jeunes, afin de déterminer quels sont les outils qui peuvent le mieux nous aider à changer la donne et à atteindre les objectifs de développement durable, et de nous mettre d'accord sur ces outils. C'est pourquoi nous tenons à souligner que, du point de vue de l'Union européenne, le libellé sur l'accréditation des parties prenantes figurant dans la résolution représente le strict minimum, et nous avons espéré que l'énoncé sur la participation serait bien plus inclusif.

M. Liu Liquan (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Guinée au nom du Groupe des 77 (G-77) et de la Chine (voir A/75/PV.103).

Les changements climatiques, la pollution et la perte de biodiversité constituent actuellement une grave menace pour la survie et le développement de l'humanité. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a montré que l'homme et la nature sont en symbiose et que faire en sorte que notre planète soit une belle Terre-patrie est la responsabilité de toute la communauté internationale, dans son ensemble. La Chine attache une grande importance au progrès écologique, participe activement à la gouvernance environnementale mondiale et a pris des mesures importantes pour lutter contre les changements climatiques et protéger l'environnement écologique. En octobre, la quinzième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra à Kunming, en Chine. La Chine s'emploiera à être un hôte efficace et à faire en sorte que la Conférence débouche sur des résultats positifs qui nous aideront à bâtir un monde propre et beau.

La Chine appuie la tenue d'une réunion internationale à Stockholm en juin 2022 pour célébrer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Nous avons participé de manière constructive aux consultations sur la résolution 75/326 et déployé des efforts pour promouvoir un consensus entre toutes les parties. Cependant,

nous avons été profondément déçus que les positions du G-77 et de la Chine sur la participation des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres questions n'aient pas été prises en considération.

La Chine apprécie à leur juste valeur les efforts et les contributions des ONG en matière d'écologie mondiale et de protection de l'environnement et appuie leur participation aux activités de l'ONU dans le respect des règles existantes. Selon le consensus en vigueur, la participation des ONG tant aux réunions de haut niveau de l'Assemblée générale qu'aux réunions intergouvernementales repose sur le principe d'approbation tacite, qui vise à garantir leur participation effective tout en maintenant le caractère intergouvernemental des conférences en question. Cependant, au mépris total des principes et des dispositions institutionnelles existants en la matière, certains tentent délibérément de remettre en cause la pratique et le principe de l'approbation tacite adoptés de longue date par l'Assemblée générale, sapant ainsi gravement le consensus et la solidarité. Compte tenu de nos vives préoccupations concernant le paragraphe 15 de l'annexe II à la résolution, la Chine se dissocie du consensus sur ce paragraphe et invite les États Membres à poursuivre des discussions approfondies et détaillées sur la question afin de parvenir à un consensus total et de préserver l'unité sur les dispositions acceptables pour la participation des ONG aux travaux de l'ONU, conformément au Règlement intérieur et à la pratique de l'Assemblée générale.

M. Lennartsson (Suède) (*parle en anglais*) : Au nom du Kenya et de la Suède, cofacilitateurs de la résolution 75/326, intitulée « Modalités de la réunion internationale intitulée 'Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance' », je tiens à remercier toutes les délégations de leur participation active et constructive au processus de consultations.

L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, une conférence novatrice tenue à Stockholm en 1972, qui a largement contribué à l'émergence d'un programme mondial pour l'environnement grâce à ses nombreux accomplissements, dont la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Au cours des cinq dernières décennies, les États Membres ont trouvé un terrain d'entente et se sont engagés à agir, notamment dans le cadre de conférences historiques tenues à Rio de Janeiro et à Johannesburg,

ainsi qu'en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris.

Bien que des progrès considérables aient été réalisés pour ce qui est de faire face aux nombreux défis en matière de développement durable, les données scientifiques sont claires : les changements environnementaux compromettent les acquis de développement obtenus de haute lutte. La mise en œuvre des objectifs de développement durable a pris du retard et la pandémie a entraîné de nouveaux revers sérieux. Nous devons faire plus, plus vite, ensemble. Mais même si la lutte contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution suppose des réponses différentes de la part de chacun d'entre nous, aucun pays ne sera en mesure de relever ces défis seul. La décennie à venir est cruciale. Une approche multilatérale est nécessaire. Le titre de la réunion « Stockholm+50 » appelle l'attention sur le fait que nos défis sont interconnectés : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous est une condition essentielle pour parvenir au développement durable et assurer le bien-être des générations actuelles et futures. Il souligne également qu'il est de notre responsabilité de saisir cette chance qui s'offre à nous. Stockholm+50 doit être une tribune pour la promotion d'une action collective en vue de renforcer la coopération et d'accélérer la mise en œuvre du développement durable, notamment de son volet environnemental. En mettant l'accent sur des initiatives intersectorielles destinées à réduire les inégalités et à être particulièrement bénéfiques aux pauvres et aux groupes vulnérables, Stockholm+50 contribuera également à la concrétisation d'une reprise durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour que nos efforts soient couronnés de succès, une approche à l'échelle du système des Nations Unies s'impose. La résolution 75/326 prie le Secrétaire général de nommer la Directrice exécutive du PNUE secrétaire générale de la réunion. Le PNUE sera chargé de coordonner l'appui fourni à l'organisation de Stockholm+50. En cette qualité, le PNUE sera à même d'appuyer les préparatifs et les discussions, en assurant la cohérence et l'homogénéité entre Stockholm+50 et le cinquantième anniversaire de la création du PNUE. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organismes concernés des Nations Unies sont invités à apporter leur contribution à la réunion, s'il y a lieu. La réunion internationale Stockholm+50 se tiendra à Stockholm les 2 et 3 juin 2022, et nous encourageons une participation au plus haut niveau possible. Avec l'adoption de cette résolution concernant les modalités, les préparatifs pour une réunion couronnée de

succès l'année prochaine à Stockholm peuvent maintenant s'accélérer. Nous espérons vivement que les États Membres participeront de manière constructive aux activités préparatoires qui se tiendront en amont de Stockholm+50.

Pour terminer, je tiens à remercier sincèrement le PNUE et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'excellent appui technique qu'ils ont fourni au cours des consultations, et à remercier une fois encore toutes les délégations de leur participation active aux travaux menés jusqu'à présent. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole.

M. Kelson (Australie) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, l'Australie.

Nous tenons d'emblée à exprimer notre profonde gratitude à la Suède et au Kenya pour les efforts qu'ils ont déployés pour cofaciliter la résolution 75/326. Nous nous félicitons vivement de l'adoption des modalités de la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance ».

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande souhaitent réaffirmer leur attachement à une approche inclusive et transparente de la participation de la société civile, et plus largement de l'ensemble des acteurs, aux réunions de l'ONU. À cet égard, nous tenons à exprimer notre soutien au paragraphe 15 de l'annexe II à la résolution à l'examen, qui contient les dispositions nécessaires pour garantir la participation effective de la société civile à cette réunion internationale. Nous prenons note des préoccupations de certaines délégations à l'égard de ce paragraphe, et nous tenons à saluer la volonté des délégations de parvenir à un texte de compromis. Ce paragraphe a été rédigé il y a de nombreuses années et garantit à l'Assemblée générale le pouvoir de se prononcer sur la participation des organisations de la société civile aux réunions de l'ONU. Nous rappelons également que ce paragraphe bénéficie d'un large soutien à l'Assemblée générale, puisqu'il figure dans les six derniers textes adoptés concernant les modalités de réunion.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande tiennent à remercier une fois de plus la Suède et le Kenya d'avoir cofacilité ce processus, et nous espérons que la réunion internationale de 2022 sera couronnée de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement M^{me} Njambi Kinyungu, Représentante permanente adjointe du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Magnus Lennartsson, Représentant permanent adjoint de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, d'avoir dirigé avec brio et patience les débats et les négociations sur la résolution 75/326 au cours des consultations, au nom de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, et de M^{me} Anna Karin Eneström, Représentante permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 19 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 66 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Projet de résolution (A/75/L.112/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée, qui va présenter, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution A/75/L.112/Rev.1.

M. Diallo (Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous tenons tout d'abord à souligner que les pays africains déploient d'énormes efforts pour contenir et surmonter les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a entraîné des défis sans précédent pour le continent. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, la crise sanitaire mondiale a directement porté atteinte à la capacité de l'Afrique d'atteindre les objectifs de développement durable et, en particulier, de faire face aux nombreux défis et menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité du continent, tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et d'armes, la traite des personnes et les pandémies, qui, en fin de compte, entravent les progrès accomplis dans la réalisation du développement durable dans ses dimensions socioéconomique et environnementale. À cet égard et en ce qui concerne le projet de résolution A/75/L.112 Rev.1, il est très important de souligner le

rôle crucial joué par les pays africains dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix au service du développement durable.

La paix et la sécurité en Afrique ont une incidence importante sur la stabilité et le développement du monde en général. Par conséquent, les partenariats sont essentiels, notamment pour mettre en commun les efforts et les moyens d'action dans les domaines de la prévention et du règlement des crises et du maintien et de la consolidation de la paix. La communauté internationale doit collectivement soutenir le rôle moteur et l'appropriation des pays africains dans l'élimination des conflits, en s'attaquant à leurs causes profondes, qui sont liées à la pauvreté, à la faim, aux inégalités sociales, à la mauvaise gouvernance, aux violations des droits humains, à l'impunité et au sentiment de marginalisation qui favorise le repli identitaire.

Le Groupe des 77 et de la Chine, à l'origine de ce projet de résolution, a toujours soutenu l'ambition du Groupe des États d'Afrique d'intensifier la coopération internationale pour l'Afrique dans un esprit d'avantage mutuel et de solidarité internationale. Nous tenons à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance au Groupe des États d'Afrique, représenté par les coordonnateurs, M^{me} Nadja Micael de l'Érythrée et M. Mamadou Gueye du Sénégal, ainsi que par le facilitateur, M. Yasser Halfaoui du Maroc, pour leur brillant travail et leur excellente direction au cours du processus de négociation. Nous tenons également à remercier tous les partenaires de leur participation active, qui nous a permis de parvenir à un texte consensuel.

Ces dernières années, cette importante résolution annuelle concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été adoptée par un vote enregistré, en raison de la réticence de certaines délégations à accepter les formules consensuelles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ce qui a eu un effet négatif sur la solidarité et les partenariats mondiaux. Vivement préoccupés par cette question, le Groupe des 77 et de la Chine a fait, cette année, des efforts considérables pour tenir compte des préoccupations de toutes les parties et s'est montré aussi souple que possible en proposant des formules différentes pour le projet de résolution relatif au NEPAD sur les causes des conflits afin de parvenir à un texte consensuel.

Nous nous devons de réaffirmer que la coopération internationale dans un esprit d'avantage mutuel est très importante pour les pays en développement, y compris ceux d'Afrique. Dans cette optique, nous

redoublerons d'efforts pour coopérer avec tous nos partenaires dans le monde et travailler avec les pays africains pour lutter contre la pandémie et accélérer le relèvement, éliminer les causes profondes des conflits et insuffler un nouvel élan à la paix et au développement durables de l'Afrique en vue de bâtir un avenir commun.

Les débats menés cette année et depuis de nombreuses années ont clairement démontré que les causes des conflits en Afrique étaient multiples. Des facteurs internes et externes complexes continuent de provoquer, d'alimenter et de perpétuer les conflits dans de nombreuses régions du monde, y compris en Afrique. Les pays africains peuvent remédier aux causes de l'insécurité humaine à condition de bénéficier d'un espace politique et de la solidarité internationale. L'action de l'ONU dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix doit être constamment repensée et reposer sur les principes de l'appropriation nationale et du respect des résolutions adoptées par l'Union africaine. L'essentiel sera de garantir la mise en œuvre rapide et complète du Programme 2030.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à souligner que les pays africains ont pris de nombreuses mesures importantes pour relever les défis en matière de paix et de sécurité aux niveaux national et régional. Malgré les progrès qui ont été réalisés dans le domaine de la sécurité, la communauté internationale et les partenaires doivent continuer d'appuyer les activités et les initiatives visant à renforcer les efforts déployés par l'Afrique pour assurer la paix et la sécurité sur le continent. Afin de prévenir et de régler les conflits à leur stade le plus précoce, nous soulignons l'importance de veiller à ce que le système des Nations Unies appuie les efforts déployés par les pays africains pour instaurer une paix durable et viable.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.112/Rev.1, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Ochalik (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document

publié sous la cote A/75/L.112/Rev.1, la Turquie s'en est portée coauteur.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.112/Rev.1 ?

Le projet de résolution A/75/L.112/Rev.1 est adopté (résolution 75/327).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position, je rappelle aux membres que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Hamdouni (Maroc) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique. J'aligne ces observations sur la déclaration que vient de faire le représentant de la Guinée au nom du Groupe des 77 et de la Chine dans sa présentation de la résolution 75/327.

Le Groupe des États d'Afrique apprécie et salue l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution intitulée « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». L'on ne soulignera jamais assez son importance. Elle marque une étape majeure dans les progrès accomplis par les pays africains pour faire face aux défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables. Le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'avis présenté pour la première fois par la présidence de la Commission de consolidation de la paix à l'Assemblée générale avant l'examen par cette dernière de ce point de l'ordre du jour, qui a contribué à renforcer la perspective de consolidation de la paix dans la résolution en vue de tirer parti de l'expérience de longue date de la Commission pour appuyer les besoins et les priorités de l'Afrique en matière de consolidation de la paix.

Le Groupe des États d'Afrique souligne que la lutte contre les causes profondes des conflits et de l'insécurité est directement liée à la nécessité d'engager des réformes adéquates, de mener des politiques nationales et de garantir une solidarité internationale. Par conséquent, nous voulons saisir cette occasion pour appeler la communauté internationale et les partenaires de développement à continuer de soutenir les efforts que font les pays d'Afrique, en particulier ceux qui sortent d'un conflit, pour développer leurs capacités humaines et institutionnelles. Cette assistance doit se concentrer sur

les moyens de mise en œuvre, notamment les ressources financières, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Étant donné que l'aide reste l'une des principales sources de financement du développement dans de nombreux pays, notamment en Afrique, nous encourageons les partenaires de développement à respecter leurs engagements concernant la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment les engagements pris en matière d'aide publique au développement.

À l'ère de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il faut déployer des efforts encore plus importants en matière de politiques et de mesures concrètes. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui souligne que la pandémie de COVID-19 a eu globalement des effets accablants, notamment sur la santé et la gestion des urgences et des crises dans les zones touchées par des conflits, où les systèmes de santé étaient déjà confrontés à de nombreuses difficultés et mal équipés pour faire face à la menace que représentent les épidémies de maladies infectieuses telles que la COVID-19. Par ailleurs, nous condamnons fermement, une fois de plus, les violentes attaques et les menaces visant le personnel médical et les installations médicales, qui ont des conséquences à long terme pour la population civile et les systèmes de santé des pays concernés, ainsi que pour les régions voisines, et qui nuisent au développement durable. Nous tenons également à souligner que l'action menée par l'ONU dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix doit être constamment repensée et doit être fondée sur l'appropriation nationale et être en totale harmonie avec les besoins et les priorités de l'Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme également que la coopération internationale dans un esprit d'avantage mutuel est très importante pour tous les pays en développement, notamment sur le continent africain. Dans cette optique, nous redoublerons d'efforts pour coopérer avec tous nos partenaires de développement en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'appui de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

En ce qui concerne la résolution 75/327, le Groupe des États d'Afrique, avec l'appui précieux du Groupe des 77 et de la Chine et de toutes les délégations, a fait d'énormes efforts cette année pour simplifier son texte et le rendre concis, adapté à son objectif et mieux à même de transmettre des messages clés concernant les

causes des conflits en Afrique, et nos efforts ont été couronnés de succès. Le Groupe des États d'Afrique se félicite des efforts collectifs remarquables déployés cette année pour faire converger les différents points de vue et adopter une résolution consensuelle qui tient également compte des préoccupations de toutes les parties. Nous saluons la souplesse dont chacun a fait montre pour formuler un libellé consensuel dans l'ensemble du texte de la résolution, et nous tenons à remercier chaleureusement le facilitateur des efforts inlassables qu'il a déployés pour que le processus aboutisse à un consensus. Nous remercions sincèrement les coordonnateurs, nos experts africains, qui ont brillamment négocié au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous tenons également à remercier encore une fois toutes les délégations de leur participation constructive et de leurs précieuses contributions.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique de l'appui qu'il nous a apporté tout au long des processus d'élaboration et de négociation.

M. Mogyorósi (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie tient à exprimer sa gratitude aux cofacilitateurs pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés et le dévouement dont ils ont fait preuve pour rédiger la résolution 75/327, et, en même temps, à formuler les observations suivantes à titre national.

Je tiens à rappeler que lors de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la Hongrie a voté contre ce texte, et qu'elle ne participe en aucune façon à sa mise en œuvre. Par conséquent, nous ne pouvons accepter aucune référence au Pacte mondial sur les migrations dans la résolution 75/327, en particulier parce que le Pacte considère la migration comme étant la meilleure solution aux problèmes du marché du travail et aux problèmes démographiques que connaissent les pays de destination.

La Hongrie est convaincue de l'efficacité d'un appui apporté aux pays en développement sur le terrain, qui garantit aux populations locales une vie paisible et prospère dans leur pays d'origine et qui n'encourage pas leur migration. C'est pourquoi le Gouvernement hongrois privilégie des programmes de développement qui apportent des solutions locales durables aux personnes dans le besoin et qui améliorent les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité. Par conséquent, nous ne pouvons accepter la référence au Pacte mondial dans la présente résolution et nous voudrions nous dissocier de son paragraphe 11.

Mme White (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Maroc, en sa qualité de facilitateur, ainsi que nos collègues des progrès réalisés dans la négociation de la résolution 75/327, sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Nous remercions le Groupe des États d'Afrique des efforts qu'ils ont déployés pour rétablir le consensus sur ce texte important. Comme nous l'avons indiqué lors de l'adoption, la semaine dernière, de la résolution 75/322 sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (voir A/75/PV.102), le Royaume-Uni attache une grande importance à la paix, à la sécurité et au développement durable de l'Afrique. Nous appuyons les efforts menés par les Africains pour concrétiser une croissance économique inclusive, renforcer la sécurité et la stabilité, promouvoir et protéger les droits humains, consolider la résilience face aux effets des changements climatiques, investir dans l'éducation, la santé et la création d'emplois et renforcer la participation des femmes et des jeunes, notamment par l'intermédiaire de l'Union africaine.

Mme Sutton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se joindre au consensus sur cette importante résolution (résolution 75/327) et remercient les États Membres de leur participation constructive. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les pays africains, l'Union africaine, les organisations sous-régionales et l'ONU dans leurs interventions en matière de prévention des conflits, de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix, de lutte contre le terrorisme et de développement sur le continent africain. Alors que nous nous efforçons d'atteindre l'objectif consistant à en finir avec les conflits en Afrique, il est essentiel que les parties prenantes intensifient leurs efforts, apportent leur appui et adoptent une approche coordonnée pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

Nous tenons à souligner notre ferme attachement à la notion que les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – sont interdépendantes, et que les progrès accomplis sur la voie du développement durable doivent être équilibrés et intégrés. Les États-Unis soulignent également que l'état de droit, des institutions solides, la bonne gouvernance et une gestion efficace, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la transparence et de l'application du principe de

responsabilité, sont essentiels pour contribuer au développement durable.

Nous voudrions conclure en adressant nos sincères remerciements au Maroc et, plus particulièrement, à M. Yasser Halfaoui pour son rôle de facilitateur.

Mme Ito (Japon) (*parle en anglais*) : Dans le sillage de l'adoption par l'Assemblée de la résolution 75/322 la semaine dernière, le Japon se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 75/327 relative à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous remercions le facilitateur, la Mission permanente du Maroc, et les coordonnateurs, les Missions permanentes de l'Érythrée et du Sénégal, ainsi que le Groupe des États d'Afrique et tous nos collègues, de leur participation constructive aux négociations. Si nous considérons que l'adoption par consensus de la résolution témoigne de l'engagement des États Membres et de l'ONU en faveur de la paix et du développement en Afrique, nous estimons que le calendrier des consultations doit être révisé l'année prochaine. Plus précisément, présenter le projet de résolution plus tôt dans la session permettrait aux États Membres de participer au processus de manière plus productive et plus efficace.

Dans l'ensemble, nous constatons avec satisfaction que la résolution est désormais plus axée sur l'action en ce qui concerne les liens intrinsèques entre la paix et le développement en Afrique. Dans cet esprit, le Japon préconise depuis longtemps le renforcement des institutions et le développement humain comme moyens de parvenir à la sécurité humaine, ainsi qu'à la paix et au développement durables en Afrique. Le renforcement d'institutions stables et fiables et la bonne gouvernance ont toujours été de grandes priorités de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD). La huitième réunion de la TICAD se tiendra l'année prochaine en Tunisie et sera organisée conjointement par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union africaine et la Banque mondiale, dans le but de définir une voie pour le développement de l'Afrique après la maladie à coronavirus (COVID-19), en tirant pleinement parti du dynamisme unique créé par le secteur privé. Dans le même temps, la réunion contribuera au développement durable et inclusif de l'Afrique, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la vision africaine énoncée dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'appui indéfectible du Japon à l'Afrique et l'importance de véritables partenariats multilatéraux et multisectoriels. Nous restons pleinement engagés à transformer la crise de sécurité humaine provoquée par la COVID-19 en une occasion de mieux reconstruire les sociétés, avec une plus grande résilience et des liens plus étroits avec tous nos partenaires.

Enfin, nous tenons à remercier le Secrétariat et le Bureau de la Conseillère spéciale de leur appui précieux.

M. Liu Liqun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Guinée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus, par l'Assemblée générale, de la résolution 75/327 relative aux causes des conflits en Afrique. Je voudrais souligner le ferme engagement de la Chine à promouvoir la paix et la sécurité durables, le développement et la prospérité sur le continent africain. La Chine a fait preuve de la plus grande souplesse possible et consenti d'énormes efforts pour faciliter le consensus sur cette résolution.

Alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de se propager, de nombreuses personnes sont retombées dans la pauvreté dans le monde entier et le risque de crise alimentaire a augmenté. Les pays africains, notamment en Afrique subsaharienne, ont été durement touchés. La communauté internationale doit défendre le multilatéralisme et promouvoir une coopération mutuellement bénéfique, afin que les fruits du développement profitent à tous les pays et à tous les peuples. Cependant, certains pays ont choisi de politiser les questions de développement et de porter atteinte au consensus entre les États Membres de l'ONU, ce qui compromet gravement la coopération internationale et le maintien de la paix et de la sécurité régionales.

La paix et la sécurité en Afrique ont une incidence sur la stabilité et le développement du monde. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour préserver le leadership des pays africains dans les affaires de paix et de sécurité concernant l'Afrique, appuyer les solutions africaines aux problèmes africains et s'opposer aux ingérences extérieures injustifiées. Nous devons promouvoir le règlement politique et la réconciliation pacifique et aider l'Afrique à renforcer ses propres capacités de maintien de la paix, de stabilisation et de lutte contre le terrorisme. Nous devons promouvoir la croissance économique et le développement social en Afrique, accélérer la mise en œuvre

des objectifs de développement durable, notamment la réduction de la pauvreté, et éliminer les facteurs qui favorisent les conflits.

La Chine et les pays africains sont des frères et des partenaires. La Chine a toujours été au rendez-vous pour aider l'Afrique à maintenir la paix et la sécurité. Plus de 2000 soldats de la paix chinois préservent la paix en Afrique au moment où nous parlons. Dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine a augmenté ses investissements dans les questions liées à la paix et à la sécurité de l'Afrique. Nous avons créé le Fonds sino-africain pour la paix et la sécurité afin d'apporter un appui et une assistance solides aux pays qui en ont besoin. La Chine continuera de défendre les principes de sincérité, de résultats réels, d'amitié et de bonne foi dans la poursuite du bien commun et des intérêts partagés entre les pays et soutiendra les pays africains pour qu'ils suivent une voie de développement adaptée à leurs conditions respectives, en vue de parvenir à une stabilité à long terme.

Mme Kafková (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres et voudrait ajouter les observations suivantes à titre national.

La République tchèque est heureuse de se joindre au consensus sur la résolution 75/327. Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans le cadre de sa coopération pour le développement, la République tchèque aide les pays partenaires d'Afrique à promouvoir la démocratie, les droits humains et la bonne gouvernance, ainsi qu'à renforcer la résilience et à parvenir au développement durable.

La République tchèque n'a pas adhéré au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ni participé à la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui s'est tenue à Marrakech, et elle a voté contre la résolution 73/195, par laquelle l'Assemblée générale a approuvé le Pacte mondial, pour des raisons que nous avons clairement exposées le 19 décembre 2018 dans notre explication de vote (voir A/73/PV.60). Compte tenu de ces faits, la République tchèque ne peut pas accepter l'utilisation du verbe « rappelle » au paragraphe 11 de la résolution relative à l'application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la promotion

d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et doit donc se dissocier de ce paragraphe.

La République tchèque réaffirme son plein appui au multilatéralisme, à l'état de droit et aux droits humains, et reconnaît que la coopération multilatérale est indispensable pour trouver des solutions mondiales à des défis mondiaux tels que les migrations.

M^{me} Ruiz Tello (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili se félicite de l'adoption de la résolution 75/327, qui est une contribution importante pour comprendre les causes des conflits en Afrique et éclairer les mesures permettant d'y faire face et de promouvoir une paix et un développement durables.

Dans le même temps, même si nous appuyons le consensus sur la résolution, le Gouvernement chilien émet des réserves au sujet du texte du paragraphe 11, car le Chili est en train de mettre à jour son cadre réglementaire en matière de migrations, qui établit les bases d'une bonne gestion des migrations, en vue de garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de position après l'adoption.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, qui souhaite faire une déclaration après l'adoption.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à exprimer la gratitude de l'Union européenne au Maroc, facilitateur du processus de négociation pour la résolution 75/327, sur la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ; à l'Érythrée et au Sénégal, coordinateurs du Groupe des 77 et de la Chine ; ainsi qu'aux collègues représentant les groupes et les États Membres qui ont participé aux consultations. Je tiens également à remercier tout particulièrement le Groupe des États d'Afrique. Nous savons à quel point cette résolution est importante pour ce Groupe. L'année dernière, l'Union européenne n'a malheureusement pas pu voter pour la résolution 74/302, en raison d'un libellé controversé qui y figurait, qui n'a pas fait l'objet d'un consensus. Cette année, nous nous félicitons d'avoir pu trouver un autre

libellé, que tout le monde a pu appuyer. Nous savons que le Groupe des États d'Afrique a travaillé d'arrache-pied pour parvenir à ce consensus. Nous nous félicitons également des efforts qui ont été déployés pour mettre à jour la résolution et la rendre plus ciblée et plus pragmatique. C'est une chose que nous réclamons depuis longtemps, et nous continuerons d'œuvrer pour que cet aspect positif soit reflété dans toutes les résolutions sur la question.

L'Afrique et l'Union européenne entretiennent des liens étroits de partenariat de longue date, aussi bien en matière de sécurité que de développement. L'Union européenne est le premier partenaire de l'Afrique en matière de développement, d'investissement et d'échanges commerciaux. Le renforcement du partenariat avec l'Afrique figure parmi les premières priorités de l'Union européenne. En effet, dans le contexte actuel de la maladie à coronavirus (COVID-19), la solidarité et une coopération étroite sont d'une importance cruciale pour lutter contre la pandémie, notamment par la distribution de vaccins. À ce jour, l'Union européenne a mobilisé des fonds pour fournir plus d'un milliard de doses de vaccin par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. En outre, Team Europe (Équipe Europe) a l'intention de faire don d'au moins 200 millions de doses de vaccin dans le monde jusqu'à la fin de l'année. L'Union européenne est un partenaire engagé qui aide les pays africains à faire face à cette urgence sanitaire, mais également aux retombées socioéconomiques de la crise, notamment en appuyant les efforts d'allègement de la dette pour les pays africains.

Les questions de paix et de sécurité sont toujours au cœur du partenariat entre l'Union africaine et l'Union européenne, sur la base de la responsabilité mutuelle, de l'appropriation nationale et d'un engagement réciproque. L'Union européenne apporte à l'Afrique un appui financier et politique. Nous pensons que l'Afrique doit avoir davantage droit au chapitre dans les instances multilatérales. L'Union européenne continue d'appuyer les initiatives africaines de paix et de sécurité, comme l'initiative visant à faire taire les armes d'ici 2030, ainsi que les efforts déployés par l'Union africaine pour garantir des ressources prévisibles pour les opérations de paix africaines. Par ailleurs, l'Union européenne apporte un appui important sur le plan financier et en personnel aux opérations de paix et de sécurité en Afrique. Depuis 2003, l'Union européenne a alloué 3,5 milliards d'euros à l'appui des initiatives dirigées par l'Afrique, en contribuant aux interventions rapides

en cas de crise, au renforcement des capacités dans le domaine de la paix et la sécurité et au financement des opérations d'appui à la paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine. L'Union européenne travaille aux côtés de l'Union africaine dans des zones stratégiques comme le Sahel, la Somalie et la Libye et appuie les efforts visant à faire en sorte que les mandats du Conseil de sécurité soient effectivement exécutés. Dix missions politiques de sécurité et de défense communes et plus de 4 000 effectifs de l'Union européenne sont actuellement déployés en Afrique. D'une manière plus générale, plus de 13 000 de nos soldats sont actuellement déployés pour appuyer la paix et la sécurité en Afrique.

L'action que nous menons au quotidien à l'ONU pour promouvoir le développement durable ainsi que la prévention et le règlement des conflits sur le continent africain témoigne de la priorité que nous accordons à ces questions. C'est pourquoi cette résolution est si importante pour nous et pourquoi nous sommes si heureux d'avoir pu l'adopter par consensus aujourd'hui.

Pour terminer, je tiens à assurer l'Assemblée de notre appui continu et indéfectible au Groupe des États d'Afrique. L'Union européenne et ses États membres poursuivront leurs efforts pour améliorer et renforcer leur coopération avec les pays africains partenaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 66 b) de l'ordre du jour et du point 66 dans son ensemble ?

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour (*suite*)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Projet de résolution A/75/L.136

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/75/L.136.

Je donne la parole à la représentante de la Slovénie, qui va intervenir au nom de l'Union européenne au titre d'explication de position avant l'adoption.

M^{me} Česarek (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance à la lutte contre le paludisme. Des mesures s'imposent d'urgence pour contrer la menace persistante posée par cette maladie, qui est l'une des plus meurtrières au monde, car elle emporte des centaines de milliers de personnes chaque année. Nous sommes déterminés à apporter notre pierre à l'édifice pour lutter contre le paludisme et l'éliminer, notamment en tant que l'un des donateurs importants au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Néanmoins, nous nous sentons obligés d'exprimer notre préoccupation quant à l'absence totale de communication et de négociation sur le projet de résolution A/75/L.136, que nous adopterons aujourd'hui. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le projet de résolution n'a fait l'objet d'aucune négociation. Les facilitateurs n'ont pas permis aux États Membres de donner leur avis sur le texte. Nous avons eu à peine le temps de lire le texte, et encore moins de temps pour consulter nos capitales comme il se doit. Cela n'est pas conforme à la pratique établie en ce qui concerne la présentation des projets de résolution à l'Assemblée générale pour adoption. Bien que nous soyons disposés à accepter le texte proposé pour adoption aujourd'hui, nous devons souligner que nous ne considérons pas cette procédure comme acceptable pour tout projet de résolution futur, car nous croyons fermement qu'il doit y avoir un minimum de consultation avec les États Membres avant l'adoption de tout texte.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la seule oratrice au titre des explications de position avant l'adoption.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.136, intitulé « Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, à l'horizon 2030 ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Ochalik (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.136, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Singapour, Thaïlande et Turquie.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.136 ?

Le projet de résolution A/75/L.136 est adopté (résolution 75/328).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume-Uni, qui souhaite prendre la parole au titre d'explication de position après l'adoption.

M^{me} White (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est fier d'être l'un des principaux donateurs pour la lutte contre le paludisme, qui est au cœur de notre ambition de mettre fin aux décès évitables de mères, de nouveau-nés et d'enfants dans le monde. Nous sommes déterminés à coopérer avec nos partenaires pour obtenir des résultats durables dans la lutte contre cette maladie dévastatrice.

La résolution 75/328 est l'un des principaux outils dont nous disposons pour rendre la lutte mondiale contre le paludisme plus efficiente et plus efficace. Malheureusement, cette année, nous n'avons pas eu l'occasion d'œuvrer comme nous le souhaitions. Au lieu de cela, nous avons une fois de plus un autre texte, essentiellement recyclé, soumis peu avant son adoption, sans aucune consultation. Si certains pays sont sur le point d'éliminer le paludisme, d'autres se laissent de plus en plus distancer. Nous devons faire mieux, pour ces pays et pour les victimes du paludisme dans le monde entier. C'est dans l'esprit de son appui constant aux efforts pour combattre et éliminer le paludisme que le Royaume-Uni s'est rallié au consensus sur la résolution d'aujourd'hui. Mais il nous faut être clairs : nous escomptons que l'Assemblée générale à sa prochaine session prendra le temps de mener sur cette question des négociations de fond qui nous donneront l'occasion de renforcer cette résolution. Si nous n'avons pas le temps requis, nous devons envisager de présenter le texte tous les deux ans. Nous attendons avec intérêt de travailler dans l'année qui vient avec nos partenaires dans cette salle sur cet important projet, et sommes prêts à apporter notre assistance.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la seule oratrice au titre des explications de position après l'adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 13 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que les points de l'ordre du jour suivants restent à examiner durant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale : 9, 14, 15, 23 et 23 a), 30, 32, 34 et 34 a), 37, 38, 40, 43 à 49, 70 et 70 b), 73 et 73 a) à c), 105 b), 111, 112, 118, 119 et 119 a), 120 et 120 g), i) et k), 122, 127, 128 et 128 a) et b), 130 et 130 a), c), f), g), m) et x), 131, 138 à 159 et 161 à 171.

Comme le savent les États Membres, ces points ont été inscrits à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session, à l'exception du point 32, « Élimination des mesures économiques coercitives unilatérales et extraterritoriales utilisées pour exercer une pression politique et économique » ; du point 40, « La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan » ; du point 120 k), « Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement » ; du point 128 b), « Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », au titre du point 128, « Renforcement du système des Nations Unies » ; des alinéas a), c), f), g), m) et x) du point 130, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres » ; du point 140, « Budget-programme de 2020 » ; du 149, « Régime des pensions des Nations Unies » ; et du point 150, « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen, à la présente session, des points 9, 14, 15, 23 pris dans son ensemble, 30, 32, 34 pris dans son ensemble, 37, 38, 40, 43 à 49, 70 pris dans son ensemble, 73 pris dans son ensemble, 105 b), 111, 112, 118, 119 pris dans son ensemble, 120 pris dans son ensemble, 122, 127, 128 pris dans son ensemble, 130 pris dans son ensemble, 131, 138 à 159 et 161 à 171 ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme annoncé dans le *Journal des Nations Unies*, la séance de clôture de la soixante-quinzième session aura lieu demain à 15 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 11 h 5.